

## Tableau général des passerelles en fin d'année 2023-2024

Rappel : pour bénéficier d'une passerelle de fin d'année, l'élève doit avoir suivi l'intégralité de l'année d'origine renseignée.

Protocole Publics concernés (1) Dossiers		Modalité de préparation / de mise en œuvre du dispositif passerelle		Avis pédagogique <i>pris en compte pour l'affectation</i>	Vœux autorisés (2)	Traitement de la demande d'affectation	
Changement de voie d'orientation	PRO	Dossier 1	<p><u>Stage d'observation obligatoire</u> dans la spécialité demandée &gt; <i>préconisations pédagogiques</i></p> <p>&gt; Stage passerelle préconisé par l'établissement d'accueil du stage</p> <p>&gt; Entretien(s) obligatoire(s) avec le ou les établissements demandés <i>Avis établissement d'accueil pris en compte pour l'affectation</i></p>	<p>ACCUEIL</p> <p><i>Saisie Lime Survey par l'établissement d'accueil du stage</i></p> <p><i>Saisie AFFELNET par la DRAIO</i></p>	2 vœux avec avis accueil TF / F / SO	<p>Saisie AFFELNET</p> <p>Prononcée par le recteur</p> <p><b>+ Positionnement pédagogique (3)</b></p>	
	Vers G ou T	Dossier 2	<p>Conseil de classe et <u>chef d'établissement d'origine</u> &gt; <u>Accord sur le changement d'orientation</u></p> <p>&gt; Entretien(s) obligatoire(s) avec le ou les établissements demandés <i>Avis établissement d'accueil pris en compte pour l'affectation</i></p> <p>&gt; Stage passerelle préconisé par l'établissement d'accueil</p>	<p>ORIGINE <i>Avis d'orientation</i> + ACCUEIL</p>	2 vœux avec avis accueil TF / F / SO	<p>Envoi des dossiers à la DRAIO pour le <b>2 mai 2024</b> <b>Commission le 21 mai 2024</b></p> <p>Prononcée par le recteur</p> <p><b>+ Positionnement pédagogique si cohérence partielle entre les spécialités (3)</b></p>	
Vers G ou T	Dossier 3	<p>Conseil de classe et <u>chef d'établissement d'origine</u> &gt; <u>Accord obligatoire sur le changement d'orientation</u></p> <p>Stage d'immersion recommandé &gt; <i>préconisations pédagogiques</i></p> <p>&gt; Stage passerelle préconisé par l'établissement d'origine et/ou d'accueil</p>	<p>ORIGINE <i>Avis d'orientation</i> <i>Saisie AFFELNET par l'établissement d'origine</i></p>	2 vœux avec avis origine TF / F / SO	<p>Saisie AFFELNET</p> <p>Prononcée par le recteur <i>Sous réserve de l'obtention du CAP</i></p>		
							<p>Tale CAP → <b>1<sup>re</sup> G-T</b> 2<sup>de</sup> Pro → <b>1<sup>re</sup> G-T</b> 1<sup>re</sup> Pro → <b>1<sup>re</sup> G-T</b></p>
Vers G ou T	Dossier 4	<p>Conseil de classe et <u>chef d'établissement d'origine</u> &gt; <u>Accord obligatoire sur le changement d'orientation</u></p> <p>Stage d'immersion recommandé &gt; <i>préconisations pédagogiques</i></p> <p>&gt; Stage passerelle préconisé par l'établissement d'origine et/ou d'accueil</p> <p><u>Avis du chef d'établissement d'accueil obligatoire</u> pour demander l'affectation si changement d'établissement</p>	<p>ORIGINE <i>Avis d'orientation</i> + ACCUEIL <i>Si changement d'établissement</i></p>	2 vœux avec avis origine Favorable + Avec avis accueil si changement	<p>Si même établissement Prononcée par le chef d'établissement</p> <p>Si changement d'établissement &gt; Envoi des dossiers à la DRAIO pour le <b>20 juin 2024</b> <b>Commission le 28 juin 2024 (date prévisionnelle)</b></p> <p>Prononcée par le recteur</p>		
							<p>1<sup>re</sup> G → <b>Tale T</b> 1<sup>re</sup> T → <b>Tale G</b> 1<sup>re</sup> T → <b>Tale T d'une autre série</b></p>

G : voie générale / T : voie technologique / PRO : voie professionnelle

(1) Pour les élèves inscrits en MODAL : la classe d'origine prise compte est la dernière classe fréquentée intégralement.

(2) Le nombre de place étant limité, les vœux ne peuvent pas être restreint aux « passerelles ». D'autres demandes doivent être formulées pour assurer la continuité du parcours de l'élève.

(3) Le positionnement validé par les corps d'inspection est obligatoire pour l'inscription à l'examen.